

NOM Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse électronique : .....@.....

Téléphone : .....

**Pour nous aider à vérifier votre barème, veuillez renseigner les éléments ci-dessous :**

**Note administrative au 31/08/2011 :** .....

**Note pédagogique au 31/08/2011 :** .....

**Echelon détenu au 31/12/2011 :** ..... depuis le .....

**Mode passage des échelons (Grand Choix, Choix ou Ancienneté) :**

Passage au 7<sup>ème</sup> échelon : .....

Passage au 8<sup>ème</sup> échelon : .....

Passage au 9<sup>ème</sup> échelon : .....

Passage au 10<sup>ème</sup> échelon : .....

Passage au 11<sup>ème</sup> échelon : .....

**Avis Chef d'Etablissement :** ..... **Avis Inspecteur :** .....

Etablissement de nomination ..... Depuis le .....

**Cochez la situation qui vous concerne éventuellement :**

- Changement de discipline
- Reconversion PLP
- Section européenne avec certification complémentaire
- Professeur référent handicap

**FICHE À RETOURNER PAR COURRIEL AU SNETAA.**

**SI VOUS SOUHAITEZ UNE INFORMATION PAR VOIE POSTALE, RENVOYEZ-NOUS CETTE FICHE AVEC UNE ENVELOPPE TIMBRÉE À VOTRE ADRESSE POUR LA RÉPONSE.**

NOM , Prénom : .....

**CALCULEZ VOTRE BAREME POUR LA HORS-CLASSE**

<b>Notation</b>	Notes au 31/08/2011 : - Administrative sur 40 - Pédagogique sur 60	..... .....
<b>Parcours de carrière : (Maximum 80 points)</b>	Echelon détenu au 31/12/2011 :  entre le 7 <sup>ème</sup> échelon et le 11 <sup>ème</sup> échelon inclus : 5 points cumulables attribués par échelon pour toute promotion obtenue au choix ou au grand choix dans le corps.  - <b>une bonification forfaitaire de 10 points</b> est attribuée aux agents ayant accédé au 11 <sup>e</sup> échelon de leur corps actuel, quel que soit le mode d'accès (grand choix, choix ou ancienneté)  - <b>10 points</b> attribués par année d'ancienneté dans le 11 <sup>ème</sup> échelon au <b>31 décembre 2011</b> (toute année commencée étant prise en compte comme une année complète) quel que soit le mode d'accès.	..... ..... .....
<b>Affectation dans les établissements aux conditions difficiles ou particulières</b>	Affectation en établissement relevant de l'éducation prioritaire (Réseaux Ambition Réussite, ZEP, zone sensible, zone violence), EREA, CURE, IME <b>15 points</b> seront attribués sur présentation des pièces justificatives aux seuls agents justifiant au 31 août 2012 de cinq années consécutives d'exercice au sein du même établissement.	.....
<b>Richesse et diversité du parcours professionnel</b>	Changement de discipline, reconversion PLP, section européenne avec certification complémentaire, professeur référent handicap <b>5 points</b> attribués selon pièces justificatives	.....
<b>Avis Chefs d'établissement</b>	- Extrêmement Favorable : 30 points - Très Favorable : 20 points - Favorable : 10 points - Défavorable : 0 point	.....
<b>Avis Inspecteurs</b>	- Extrêmement Favorable : 30 points - Très Favorable : 20 points - Favorable : 10 points - Défavorable : 0 point	.....
<b>Bi admissibilité à l'agrégation</b>	<b>10 points</b> seront attribués (aucune pièce justificative n'est à fournir)	.....
	<b>TOTAL DES POINTS</b>	.....